



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 septembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Michaël Quernez
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Michel Forget a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Yvette Metzger a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

**13. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE
ATTRIBUEES A DES PERSONNES DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT PRIVE :
DETERMINATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT**

Exposé :

Lors de la séance du 4 avril 2018, le Conseil municipal a décidé de céder à l'APAHJ du Finistère l'ensemble immobilier de l'IME François HUON, à l'euro symbolique.

Cette cession à l'euro symbolique est considérée comptablement comme l'attribution d'une subvention d'équipement en nature, évaluée à sa valeur nette comptable, soit 1 671 290,87€.

Cette subvention peut être amortie sur une durée maximale de 30 ans afin de limiter l'impact sur le budget. Ceci représenterait une dotation annuelle de 55 709,70€/an.

Aussi, il est proposé de compléter la délibération du Conseil municipal du 6 mars 2013 portant sur l'amortissement des subventions d'équipement versées à des personnes de droit public ou de droit privé en proposant d'amortir les subventions d'équipement en nature attribuées à des personnes publiques ou privées sur une durée de 30 ans.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'amortir les subventions d'équipement en nature attribuées à des personnes de droit public ou privé sur une durée de 30 ans.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 26 septembre 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**